



Les nouveaux statuts des O.G.E.C

Principales modifications



- **rôle renforcé du chef d'établissement : invité de droit du C.A et du bureau / remise de sa lettre de mission au président d'O.G.E.C**
- **mandat du Président jusqu'à 3 ans renouvelable avec avis favorable de la tutelle**
- **rappel du caractère désintéressé (!! au conflit d'intérêts) : un membre de l'O.G.E.C ne peut participer à un appel d'offres s'il est concerné**
- **présence de l'association propriétaire lors du C.A statuant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement**
- **signature d'une charte par le Président**
- **signature d'une convention sur les droits et devoirs des administrateurs par les membres O.G.E.C**

Procédure d'adoption

Conseil d'Admin. : travail préparatoire



UDOGEC ou UROGEC : avis conforme



AG Extraordinaire : vote



Préfecture : dépôt déclaration simplifiée

Procédure d'adoption



Travail préparatoire du C.A

- Préalablement,**
le conseil d'administration (CA) de
l'O.G.E.C met à l'ordre du jour
l'examen des nouveaux statuts pour :
- **se les approprier**
 - **et, éventuellement, proposer des amendements**

Procédure d'adoption



Modification éventuelle des statuts-type

**Si le CA a apporté des modifications
aux statuts-type,
elles sont adressées à l'UDOGEC
pour avis conforme**

Procédure d'adoption



Assemblée Générale Extraordinaire

**L'assemblée générale extraordinaire (A.G.E)
est seule compétente
pour modifier et adopter
les statuts de l'O.G.E.C**

Procédure d'adoption

Convocation de l'A.G.E



- **convocation à adresser 15 jours avant l'A.G.E par le Pdt d'O.G.E.C**
- **convocation des membres de l'association O.G.E.C**
- **convocation des membres de droit**
 - ☞ **le directeur diocésain ou le représentant de la Tutelle**
 - ☞ **le président de l'UDOGEC**
 - ☞ **le Président de l'Apel de l'établissement**
- **contenu de la convocation**
 - ☞ **ordre du jour**
 - ☞ **projet de délibération soumise au vote**
 - ☞ **lieu, date et heure de la réunion**

!! Ne sont pas invités à l'A.G.E : les représentants de la commune, les enseignants et les personnels non-enseignants

Procédure d'adoption



Représentation des membres à l'A.G.E

- **tout membre peut se faire représenter**
- **tout membre dispose d'un mandat maximum, il détient donc au maximum 2 voix :**
 - ☞ **la sienne**
 - ☞ **la voix du membre dont il est mandataire**

Procédure d'adoption



Déroulement de l'A.G.E

- **quorum au 2/3 : le nombre total de personnes présentes ou représentées pour voter doit être de 2/3 des membres convoqués**

- ☞ si le quorum est atteint, la validation des statuts peut être effectuée

- ☞ si le quorum n'est pas atteint, convocation d'une 2^{ème} A.G.E sous 30 jours (convocation 8 jours avant) pour laquelle le quorum n'est plus nécessaire

- **les décisions sont prises à la majorité des $\frac{3}{4}$ des personnes présentes ou représentées**

- **le vote a lieu à main levée ou à bulletin secret à la demande d'un membre présent ou représenté**

Procédure d'adoption



Procès-verbal de l'A.G.E

- **il est obligatoire de rédiger un procès-verbal (P.V) comportant les modifications apportées aux statuts de l'O.G.E.C**
- **les résolutions de l'A.G.E sont inscrites dans le P.V ; elles sont paraphées et signées par le président et le secrétaire**
- **les nouveaux statuts de l'O.G.E.C sont annexés au procès-verbal qui est lui-même inscrit au registre spécial de l'O.G.E.C**

Procédure d'adoption



Le registre spécial de l'O.G.E.C

Le registre spécial de l'O.G.E.C contient :

- **Le procès-verbal de l'A.G qui a créé l'OGEC**
- **La composition des C.A élus par les A.G.O et celle des bureaux élus par les C.A**
- **Les modifications de statuts**
- **Les changements de siège social**

Transmission des nouveaux statuts

⇒ un exemplaire à l'U.D.O.G.E.C

⇒ 1 exemplaire à la Tutelle

⇒ à la Préfecture

↳ **par voie postale :**

- ☞ 2 exemplaires signés par le Pdt de l'O.G.E.C et le secrétaire
- ☞ le P.V d'adoption des nouveaux statuts
- ☞ l'imprimé CERFA 13972*02 de modification d'une association
- ☞ 1 enveloppe affranchie pour le retour de la Préfecture (statuts + récépissé)

↳ **par voie numérique sur le site service-public.fr :**

- ☞ cliquer sur la rubrique « Association »
- ☞ créer son espace personnel

NOUVEAUX STATUTS DES O.G.E.C

Documents à disposition

un diaporama de présentation

un exemplaire des nouveaux statuts

la charte du président d'O.G.E.C

la convention des droits et devoirs

la procédure pour la modification des statuts

un modèle de convocation CA

un modèle de convocation AGE

un modèle d'émargement

un modèle de procès-verbal d'AGE

le cerfa 13972*02 modification d'une association

un modèle de courrier à la Préfecture